



*Communiqué de presse de la SSEA Société suisse d'économie alpestre**

Berne, le 17 avril 2025

Recrudescence des attaques du loup: l'économie alpestre inquiète à l'approche de la saison d'alpage

La saison des attaques du loup a commencé. La SSEA Société suisse d'économie alpestre invite instamment les cantons à réagir promptement et à faire usage des possibilités offertes par la nouvelle ordonnance sur la chasse.

Dans plusieurs régions de Suisse, du bétail a été victime d'attaques du loup et cela malgré la mise en place correcte de clôtures électriques de protection. C'est un mauvais présage pour l'économie alpestre: les préparatifs pour la saison d'alpage sont en cours et, très bientôt, les premiers troupeaux de bétail seront conduits sur les pâturages d'estivage. Les exploitantes et exploitants d'alpage observent la situation avec inquiétude. La présence du loup dans les régions d'estivage constitue, depuis plusieurs années, un des plus grands défis pour l'économie d'alpage.

La nouvelle ordonnance sur la chasse, entrée en vigueur le 1^{er} février de cette année, offre de nouvelles possibilités de régulation de la population du loup. Ainsi, par exemple, il est possible, durant les mois d'été, de tirer les mâles dominants d'une meute qui causent des dommages aux animaux de rente. Le même principe s'applique aux loups qui s'approchent des humains et qui représentent ainsi un danger aigu.

Consciente que l'ordonnance ne peut pas résoudre tous les problèmes, la SSEA invite instamment les cantons à faire résolument usage des possibilités offertes. Il est surtout important que les cantons agissent prestement: dans chaque cas où les conditions d'une régulation sont remplies conformément à l'ordonnance, les procédures doivent être accélérées et il s'agit, si nécessaire, d'obtenir immédiatement une autorisation de tir auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les mesures de protection des troupeaux appliquées par les alpagistes doivent être entièrement financées par les pouvoirs publics. Par ailleurs, la SSEA en appelle aux cantons pour qu'ils fassent usage de la marge de manœuvre que leur offre l'ordonnance en cas d'attaque et prennent en charge la totalité des pertes subies, y compris celles d'animaux disparus ou victimes de chutes suite à des incursions du loup.

Il est urgent d'alléger l'économie alpestre de cette nouvelle charge.!

Pour tous renseignements:

Ernst Wandfluh, Président de la SSEA, tél. 079 210 71 87
Selina Droz, gérante de la SSEA, tél. 079 892 44 22

*Les régions d'estivage correspondent à un tiers de la surface agricole utile de la Suisse, soit 11% du territoire national. Plus de 800'000 animaux valorisent ces prairies naturelles, durant la période estivale. Les 6'600 exploitations d'alpage produisent, chaque année, environ 5'500 tonnes de fromage d'alpage.

La **Société suisse d'économie alpestre (SSEA)** constitue l'organisation faîtière de l'économie alpestre. Elle défend les intérêts de ses membres et promeut une exploitation durable des zones d'estivages, auprès des milieux politiques et de la société. Elle encourage la mise en réseau, les échanges d'informations et de connaissances, liées à l'économie alpestre, tant au niveau national qu'international. Elle soutient aussi les exploitations d'estivage dans leurs démarches, afin d'améliorer la valorisation, la qualité et les ventes de leurs produits. Informations complémentaires : economiealpestre.ch